

grands ports de Saint-Jean, Halifax, Québec, Montréal, Vancouver, et notamment de Victoria, devraient être munis de tout l'outillage voulu pour leur permettre de recevoir le trafic dont nous espérons tous que le pays bénéficiera. Pour cette raison, je me propose d'appuyer la motion.

L'honorable M. TESSIER: Honorables messieurs, j'exprime mon profond regret de la forte opposition que subit la demande adressée par la commission du port de Québec. Comme l'a très bien fait remarquer l'honorable représentant du Golfe (l'honorable M. L'Espérance), Québec possède un port naturel, créé par le Tout-Puissant pour les besoins de la navigation. Situé à l'embouchure du Saint-Laurent, c'est un port national où les gros navires font escale et il devrait, à ce titre, être protégé et entretenu par la nation.

L'honorable M. WATSON: Pourquoi Québec ne s'est-il pas contenté du port naturel créé par le Tout-Puissant et a-t-il essayé d'en faire un port artificiel?

L'honorable M. TESSIER: C'est un port naturel, mais nous nous appliquons à l'améliorer, parce qu'il faut aider la nature. La Chambre des Communes a voté ce crédit et, en matière de dépense et de crédit public, elle représente la nation. Je crois que le Sénat devrait marquer une grande prudence, comme dans le passé, quand il s'agit de refuser sa sanction aux crédits adoptés par les Communes, qui sont directement responsables des subsides envers le peuple. Par conséquent, nous devons acquiescer à la demande que nous adressent ceux qui sont plus que nous au courant de la situation. Cette demande émane de la commission même à qui il incombe d'étudier les besoins du port; elle provient des ingénieurs du port. C'est aux experts qu'il appartient d'assumer la responsabilité de leurs recommandations, et nous ne devons pas nous opposer à leur jugement.

Je ne désire aucunement critiquer les honorables messieurs qui ont pris part à ce débat, mais je suis surpris de l'opposition de sénateurs qui sont d'anciens ministres de la couronne et qui ont, pendant des années, été à la tête de leur parti à la Chambre des Communes. Ils ont assurément demandé de très vastes crédits et effectué de fortes dépenses que le pays a supportées et supportera durant une longue période d'années. Ces honorables messieurs renient aujourd'hui les principes qu'ils ont autrefois préconisés. Qu'aurait ressenti l'ancien ministre des Chemins de fer (l'honorable M. Reid) si les sénateurs l'avaient contre-

carré chaque fois qu'il a demandé des crédits pour l'exercice de sa politique ferroviaire et qu'ils l'eussent empêché d'effectuer les travaux dont l'exécution lui paraissait nécessaire? Ce refus lui aurait déplu, et il aurait critiqué le Sénat. Nous n'avons pas rejeté les projets de lois de finance; nous n'avons pas repoussé les crédits. Nous avons cru qu'il nous incombait de critiquer certaines mesures, mais non d'adopter des amendements qui auraient annulé les bills de subsides et empêché l'adoption des crédits demandés par la Chambre des Communes.

Il est naturel que je sois un peu sensible quand il s'agit de Québec, ma ville natale. Nous avons entendu l'ancien ministre du Travail (l'honorable M. Robertson) faire trois ou quatre fois observer: "Je ne suis pas en faveur des crédits sollicités pour le port de Québec, parce que l'entreprise n'est pas rémunératrice." Tout considéré, comme l'a dit l'honorable monsieur de l'autre côté qui a parlé des ports d'Ontario (l'honorable M. Proudfoot), les ports d'Ontario sont loin d'être des entreprises rémunératrices. Toutefois, depuis qu'on l'a amélioré, le port de Québec a progressé tous les ans et, si je me rappelle bien le rapport qui nous a été soumis l'année dernière, le revenu a accusé un excédent de \$23,000 à \$25,000 sur les frais d'administration. Cela signifie que la tendance est favorable et que le port finira par être rémunérateur, s'il est bien équipé et si nous votons le crédit que les ingénieurs et la commission du port demandent pour son entretien et son amélioration.

L'honorable M. GORDON: Honorables messieurs, d'après les remarques faites jusqu'ici, je conclus qu'aucun honorable sénateur ne s'opposerait à cette mesure, s'il avait l'assurance que le crédit serait dépensé au profit du port. Je ne suis pas moi-même très au courant de la situation de ce port, mais j'appuierai le projet de loi, car je connais le président de la commission et sais que, sous sa juridiction, aucune partie de cette somme ne sera dépensée mal à propos. Si le président juge que la totalité du crédit n'est pas nécessaire, il veillera, je crois, à ne pas obtenir ni dépenser plus que le montant indispensable.

L'honorable M. BEAUBIEN: Je regretterais très profondément que l'impression se répandît à l'extérieur que le Sénat a entravé l'adoption du vaste projet de développement et d'amélioration du port de Québec, que l'ancienne administration a dressé avec un soin extrême et que le régime actuel